

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE (351 mots)
11 décembre 2009

Sécurité à la ferme : attention au bruit!

Ottawa – Pour votre sécurité, ne vous exposez pas à des bruits de plus de 85 décibels! Ce message important appuie le thème de la sécurité en milieu agricole cette année et c'est pourquoi des bouchons d'oreilles sont offerts gratuitement aux agriculteurs.

Les équipements de protection individuelle ne fonctionnent que si vous les utilisez! nous dit le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de 2009, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'une durée d'un an a été lancée en mars à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole.

« Comme les dommages auditifs sont permanents, la protection de l'ouïe est un élément très important de la sécurité en milieu agricole », a expliqué le directeur général de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), Marcel Hacault. « Il y a toutes sortes de machines très bruyantes utilisées en agriculture et il y a aussi d'autres sources de bruit. Il est donc impératif que les producteurs prennent soin de protéger leur ouïe avant qu'il ne soit trop tard. »

L'ACSA fait équipe avec la Fédération canadienne de l'agriculture, 3M Canada et Pioneer Hi-Bred limitée pour offrir gratuitement des bouchons d'oreilles aux agriculteurs, aux agro-entreprises et aux organismes de tous les coins du pays. Les organismes et les grandes agro-entreprises peuvent obtenir gratuitement qu'à 100 paires tandis que les agriculteurs et les PME pourront en avoir 20. Des bouchons additionnels sont offerts au coût de 6 dollars pour 50 paires, port et manutention compris, TPS en sus. On peut commander des bouchons, jusqu'à épuisement des stocks, soit par courriel (farmsafety@cfafca.ca) soit en téléphonant au 613-822-0016.

Vous vous demandez à partir de quel niveau un son est trop fort? Si vous devez crier pour vous faire entendre à un mètre, le niveau sonore est probablement d'au moins 85 décibels et il est alors recommandé de porter des protecteurs auriculaires.

Une affiche de directives pour l'ajustement des bouchons peut être téléchargée du site suivant : www.casa-acsa.ca/french/PDF/hearing-respiratory/Web%20PDFs/19278%20Hearing%20Equipment%20Posters_F_LR.pdf
Vous pouvez aussi consulter le site de l'ACSA, www.casa-acsa.ca.

- 30 -

Pour les médias francophones:

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA - Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : mh@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca